

VERGNET SA

Société Anonyme à Conseil d'Administration

au capital de 1 328 113,72 €

Siège social : 12 rue des Châtaigniers - 45140 Ormes

348 134 040 R.C.S. ORLEANS

RAPPORT DE GESTION

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU **XX/XX**/2020

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, le xx/xx/2020, conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, à l'effet notamment de vous demander de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées.

Les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Ces documents ont été transmis au Comité Social Economique (Code du travail L2312-25).

Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de notre société, Vergnet SA (la Société) et celle de notre groupe (le Groupe) (Code de commerce, L. 225-100, L. 232-1et L. 233-26).

1	L'ACTIVITE.....	4
1.1	L'ACTIVITE DE L'ENSEMBLE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE	4
1.1.1	<i>Evenements significatifs de l'exercice</i>	4
1.1.2	<i>Filiales</i>	9
1.1.3	<i>Ressources humaines</i>	9
1.1.4	<i>Sécurité</i>	10
1.1.5	<i>Finance et comptabilité</i>	10
1.2	COMPARABILITE DES COMPTES	11
1.3	PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES.....	11
1.3.1	<i>Résultat des opérations</i>	11
1.3.2	<i>Structure financière</i>	12
1.4	EVENEMENTS IMPORTANTS ET PERSPECTIVES D'AVENIR	13
1.4.1	<i>Evènements importants survenus depuis la date de clôture</i>	13
1.4.2	<i>Perspectives d'avenir</i>	13
1.5	PRINCIPAUX RISQUES DU GROUPE	14
1.5.1	<i>Financiers</i>	14
1.5.2	<i>Opérationnels</i>	14
1.5.3	<i>de marché</i>	15
1.5.4	<i>juridiques</i>	15
1.6	L'ACTIVITE PROPRE DE LA SOCIETE VERGNET SA.....	15
1.6.1	<i>Résultats</i>	15
1.6.2	<i>Structure financière</i>	16
1.6.3	<i>Capitaux propres</i>	16
1.6.4	<i>Filiales</i>	17
1.6.5	<i>Prises et cessions de participation</i>	17
1.7	FACTURES REÇUES ET EMISES NON REGLEES A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ECHU (D.441-4, § I) ...	17
2	LES RESULTATS.....	18
2.1	L'AFFECTATION DU RESULTAT ET IMPUTATIONS	18
2.2	LES DISTRIBUTIONS ANTERIEURES DE DIVIDENDES (CGI 243 BIS)	18
2.3	LES CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT (CGI 39-4)	18
3	LE CAPITAL DE LA SOCIETE	18
3.1	L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE (L. 233-13)	18
3.2	LES ACTIONS D'AUTOCONTROLE (L. 233-13)	19
3.3	AVIS DE DETENTION ET ALIENATION DE PARTICIPATION CROISEE.....	19
3.4	AJUSTEMENT DES BASES DE CONVERSION DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL, DES OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS ET D'ACHAT ET DES ACTIONS GRATUITES	19
3.5	OBLIGATIONS DE CONSERVATION LIEES AUX ATTRIBUTIONS DE STOCK OPTIONS OU D' ACTIONS GRATUITES AUX MANDATAIRES ..	19
3.6	EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL	19
4	LES MANDATAIRES.....	20
4.1	MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE (R. 225-102).....	20
4.2	LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX (L. 225-102-1 AL. 4).....	21
4.3	LES JETONS DE PRESENCE	22
5	LES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	22
6	LES SALARIES.....	22
7	NOMBRE D' ACTIONS PROPRES ACHETEEES ET VENDUES PAR LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE	22
8	CONCLUSION	24

1 L'ACTIVITE

1.1 L'ACTIVITE DE L'ENSEMBLE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1.1.1 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Dans un contexte compliqué, marqué par le décalage dans l'engagement des deux contrats les plus importants pour 2019 : la Nouvelle-Calédonie et Antigua, décalages indépendants de la volonté et du travail du Groupe, VERGNET a fait la preuve, en 2019, d'une remarquable résilience.

Alors même que le chiffre d'affaires consolidé ne s'élève qu'à 11,6 M€ en 2019, contre 19,2 M€ en 2018 (- 39,7 %), le Groupe dégage en 2019, pour la deuxième année consécutive, un résultat net légèrement positif (+145 k€). En dépit donc d'éléments adverses majeurs, le Groupe démontre une résistance d'autant plus remarquable qu'il a fait face à cette situation sans aucun recours à des concours financiers externes. Il termine ainsi l'exercice 2019 avec plus de 5 M€ de fonds propres et pratiquement sans endettement financier.

L'année 2019 a vu la reprise de la couverture en garantie par BPI Assurance Export des projets poursuivis par VERGNET, ouvrant ainsi la voie à la restauration des relations avec les banques et autres garants (assurance-crédit).

On notera, par ailleurs, que le Groupe a renouvelé son accord avec le Groupe chinois SINOVEL pour la fourniture d'éoliennes haute puissance venant utilement compléter sa gamme.

Sur le plan de l'organisation, la réorganisation mise en place fin 2018, axée sur la responsabilisation des différents départements et filiales, commence à porter ses fruits en 2019 avec la signature des premiers contrats locaux de proximité par nos filiales. Les promotions internes privilégiées pour prendre la tête des trois « business units » du Siège (Industrie, Opérations, Organisation et maintenance) donnent toute satisfaction. La réorganisation juridique envisagée n'a, en revanche, pas été considérée comme prioritaire compte tenu de cette nouvelle organisation.

Afin de conforter la motivation des salariés du Groupe, et de faire de chacun d'eux un moteur de sa réussite, et conformément aux décisions de l'Assemblée Générale du 27 juin 2019, des actions gratuites ont été attribuées à tous les collaborateurs du Groupe en Septembre 2019, pour un total de 300 450 actions.

Le Groupe a changé, le 27 juin 2019, sa gouvernance pour passer à la forme classique de PDG et Conseil d'Administration. Monsieur Patrick WERNER, précédemment Président du Directoire, est devenu le PDG de VERGNET.

Enfin, la Direction Générale du Groupe a activement géré le passif antérieur à la date du dépôt de bilan, et notamment les trois importants contentieux dont il est fait état au chapitre ci-après 1.1.1.1. « créances enregistrées en RJ et passif éventuel »

Compte tenu de la contestation par VERGNET desdites créances, la Société rembourse actuellement les créanciers entrés dans le plan d'apurement à 10 ans, sur la base d'un montant global de 3,7 M€, dont la première échéance a été honorée en mars 2019.

1.1.1.1 CREANCES ENREGISTREES EN RJ ET PASSIF EVENTUEL

Dans le cadre de relations commerciales avec ses clients et fournisseurs ayant conduit à des contentieux, Vergnet a identifié les passifs éventuels suivants. Certains contentieux sont notamment relatifs à des créances contestées par Vergnet.

Pour chacun des dossiers ci-dessous, Vergnet a mandaté des cabinets d'avocats afin de trouver une issue positive.

Dossier Hydro Construction

Ce sous-traitant réclame 3.8 M€ à Vergnet. Ce sujet est en arbitrage ICC à Genève.

Durant ce premier semestre, les diverses conclusions ont été soumises par les parties au tribunal. Il a été établi que Hydro Construction avait produit et fait usage de faux documents pour les cautions d'acompte. La banque éthiopienne dont le nom a été utilisé a lancé une procédure judiciaire à l'encontre de Hydro Construction pour fraude.

Les audiences avec témoins ont eu lieu au début octobre 2019. La sentence arbitrale est attendue durant le premier semestre 2020. En parallèle, le Tribunal de Commerce d'Orléans a prononcé la forclusion de la créance de Hydro Construction.

A ce stade, l'avocat indique dans sa note d'opinion, qu'il n'est pas possible de quantifier les chances de succès ou de risque.

Dossier General Electric « GE »

GE fait valoir un montant d'environ 5.6 M€ au titre d'un retour à meilleure fortune dont les conditions ne peuvent être réalisées. Les plaidoiries auprès du Tribunal de Commerce d'Orléans ont eu lieu durant le premier trimestre 2019.

Le Juge Commissaire a renvoyé au juge de fond le dossier. Les plaidoiries au fond auront lieu durant le premier semestre 2020.

A l'issue de notre analyse du risque avec nos avocats, nous considérons le risque de sortie de ressources dans le cadre de litige, peu probable. En conséquence, aucune provision n'a été constatée à ce titre.

Dossier Comelex

Ce sous-traitant réclame à Vergnet des paiements (contestés) pour un total d'environ 4.1 M€.

A l'issue d'une analyse poussée, il apparait que ce sous-traitant a gravement failli à ses obligations contractuelles donnant droit à VERGNET à des compensations financières bien au-delà des montants réclamés. La procédure reste en cours.

A l'issue de notre analyse du risque avec nos avocats, lesquels nous ont indiqué que selon leur analyse les demandes financières formées par COMELEX ne sont pas quantifiables et compte tenu que la procédure au fond précitée permet de faire valoir les réclamations de VERGNET SA, nous considérons que le risque de sortie de ressources dans le cadre de ce litige est peu probable.

En conséquence, aucune provision n'a été constatée à ce titre.

De plus, ce sous-traitant réclamait à VERGNET un montant de 1,3 M€. Ceci a été jugé au fond durant le premier semestre 2019.

COMELEX a été débouté de ses demandes en première instance et condamné pour procédure abusive. Ce sous-traitant a décidé de faire appel. Les plaidoiries correspondantes auront lieu en 2020.

NYSTA

NYSTA (New York State Thruway Authority) a assigné en justice trois sociétés américaines et VERGNET (sous-traitant d'une des sociétés assignées) fin décembre 2018.

Cette information nous a été donnée par courriel en provenance des juristes de NYSTA. Nous avons reçu la notification officielle par voie de justice, conformément à la Convention de La Haye en juillet 2019.

La Société a lancé une action de contestation avec ses avocats. En effet, le contrat prévoit que le règlement des litiges se fasse par arbitrage ICC à New York. La demande de transfert du dossier à l'ICC a été formulée à la cour d'Albany (Etat de New York) en Septembre 2019.

La Cour d'Albany a rejeté cette demande de transfert. VERGNET a lancé un appel.

1.1.1.2 COMMERCIAL

1.1.1.2.1 DIRECTION COMMERCIALE

L'année 2019 a continué sur la lancée de 2018, selon le plan stratégique approuvé par le Conseil de Surveillance le 15 Octobre 2018 : reprise de la prospection sur les zones géographiques ciblées et des négociations sur les opportunités en gré à gré initiées en 2018 ou précédemment.

Un effort nouveau a été fait pour apporter support et expertise aux filiales qui développent leur propre activité commerciale de proximité : points dédiés avec Vergnet Pacific et Vergnet Caraïbes, formation aux outils à Ormes, etc.

Les premiers dossiers de développement de projet débouchant sur l'exploitation ont été amorcés, en particulier sur les zones où Vergnet a des bases historiques solides : La Réunion et le Pacifique (Appel d'Offres à Tonga, et dossier solaire et éolien en partenariat avec Engie en Nouvelle-Calédonie).

L'équipe a été renforcée par un commercial expérimenté sur les projets hybrides pour miniers venant de Caterpillar pour aider à construire les opportunités auprès de clients industriels privés, en parallèle des gros dossiers publics.

Que ce soit auprès des clients privés ou publics, la capacité de concrétisation reste néanmoins contrainte par l'absence, au cours de l'année 2019, de lignes de caution et de lignes de crédit ; comme en 2018, les projets signés en 2019 ont été financés et garantis entièrement sur fonds propres.

1.1.1.2.2 PRISE DE COMMANDES

En 2019, Vergnet a profité de sa bonne image retrouvée et de la qualité de ses réalisations et solutions d'après-vente pour vendre à deux clients existants des projets sur des sites déjà équipés :

- Début du repowering du parc d'éoliennes Vergnet en Nouvelle-Calédonie avec la signature pour le remplacement de 30 machines sur les sites historiques de Prony I et Prony II arrivés en fin de vie ; ce contrat d'un montant de 9,5 M€ est le premier d'une série qui permettra à Engie de remplacer tout son parc d'anciennes éoliennes Vergnet (au total près de 150 unités) par des machines de dernière génération,
- Signature d'un contrat avec la République du Tchad pour la maintenance de la centrale hybride d'Amdjarass, avec des travaux supplémentaires pour augmenter la capacité (la consommation réelle est en 2019 trois fois ce qui était prévu par l'étude des autorités en 2014 au début du projet) avec du solaire et de l'éolien supplémentaire.

Bénéficiant également de l'excellente image de la centrale hybride de Kiffa en Mauritanie (déjà financée par l'AFD), Vergnet a pu se pré-qualifier et présenter une offre fin 2019 pour la réalisation d'une centrale hybride à Agadez au Niger sur financement AFD avec son système Hybrid Wizard™. Le projet a été attribué à Vergnet (leader d'un consortium avec l'EPCiste indien Sterling et Wilson et notre partenaire historique au Niger SNS) début 2020.

Au total, le carnet de commandes fermes du Groupe dépasse les 30 M€, et dépasse 40 M€ avec le futur contrat Agadez, soit entre 12 et 18 mois d'activité, chiffre jamais égalé dans l'histoire du groupe Vergnet (hors Ashegoda).

1.1.1.3 CHIFFRE D'AFFAIRES – ACTIVITE

Réalisation de projets neufs

Le chiffre d'affaires 2019 est affecté par un décalage dans l'engagement des deux contrats les plus importants pour 2019 : Antigua et la Nouvelle-Calédonie. Ces décalages sont indépendants de la volonté et du travail du Groupe :

- S'agissant d'Antigua, les quinze éoliennes construites par VERGNET en 2018 ont été livrées conformément à nos engagements contractuels début 2019 ; elles sont sur place et attendent la fin des procédures permettant leur installation. En fin d'année, le Groupe a reçu confirmation des sites sur lesquels les éoliennes devraient être installées.
- Pour ce qui est de la Nouvelle-Calédonie, le contexte de campagne électorale pour les élections du 12 mai 2019, puis les délais de constitution du gouvernement (juillet 2019) ont retardé l'agrément du prix de l'électricité fournie par notre client exploitant de nos éoliennes, le groupe ENGIE ; le gouvernement de Nouvelle-Calédonie a publié fin août 2019 un arrêté approuvant le prix de l'électricité de notre client ENGIE pour ce projet.

Malgré ce contexte difficile, tous les contrats en cours respectent scrupuleusement les délais contractuels et les marges sont maintenues ou améliorées, le client étant systématiquement informé des retards et surcoûts subis par Vergnet pour des faits du client ou extérieurs. Des actions sont en cours sur les projet Kiffa et Antigua, pour faire valoir les droits à compensation suite aux nombreux retards et surcoûts non imputables à Vergnet.

Production industrielle

L'activité a été fortement impactée par les retards pris par les contrats Antigua et Nouvelle-Calédonie. Néanmoins Vergnet a fait un effort très significatif pour maintenir la production de nacelles et de pales et maintenir la relation avec les fournisseurs. Cela permettra de rattraper en 2020 le temps et le chiffre d'affaires perdus sur 2019.

Opérations et Maintenance

L'activité maintenance, O&M, contribue toujours au chiffre d'affaires de l'année 2019. L'objectif stratégique est que la part d'activité récurrente continue à augmenter dans le chiffre d'affaires ; l'O&M est également fortement contributrice à la marge brute de notre activité et a généralement un effet positif sur le Besoin en Fonds de Roulement, avec des ventes de pièces et des contrats de service payables avant expédition ou avant exécution des services.

La maintenance de Vergnet s'est également fortement investie dans la reprise de l'activité en Ethiopie après la suspension du contrat et le retrait de General Electric suite aux difficultés financières de l'Ethiopie. Des études technico-économiques poussées ont été menées aussi bien sur les éoliennes Vergnet HP que les éoliennes General Electric pour apporter des solutions d'assistance au Client pour relancer la production d'énergie. De nombreuses propositions ont été faites au client, sans que celui-ci donne suite pour l'instant.

1.1.2 FILIALES

Le groupe Vergnet, à travers son réseau de filiales et succursales est présent en Afrique, Océanie, aux Caraïbes ainsi qu'au Royaume Unis.

L'ambition du groupe est de renforcer sa présence locale à travers l'extension de ce réseau par l'ouverture de nouvelles implantations et en assurant une autonomie maximale de ces unités.

L'ouverture de la filiale au Tchad a permis l'obtention d'un contrat local, ce qui conforte la stratégie globale basée sur, tout d'abord, le développement des activités sur les marchés de proximité et de maintenance.

À terme, ces implantations, à vocation de « hubs » régionaux seront dotées de leurs propres moyens opérationnels.

L'ouverture d'une implantation en Amérique du Sud est à l'étude.

1.1.3 RESSOURCES HUMAINES

L'effectif moyen annuel au cours de 2019 se situe à 89 collaborateurs contre 84 collaborateurs au 31 décembre 2018.

Au total, en 2019, VERGNET a recruté 12 personnes en CDI (8 sorties) et 8 personnes en CDD (6 sorties). Les recrutements 2019 se sont concentrés principalement sur la Direction Opérations à Ormes et sur l'Etablissement de Servian.

Conformément à l'approbation de la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions en Assemblée Générale du 27/06/2019, le Conseil d'Administration, réuni le 30 juillet 2019, a décidé d'attribuer gratuitement 300 450 actions Vergnet au bénéfice de toutes les catégories de salariés en CDI, à l'exception des directeurs généraux adjoints.

Le plan prévoit une période d'acquisition de deux ans, courant à compter de la date d'attribution, qui s'achèvera au 30 juillet 2021. Pendant cette période les salariés ne sont pas propriétaires des actions et n'ont aucun droit d'actionnaire.

Dès leur inscription en compte, les Actions seront négociables et pourront être librement cédées par le Bénéficiaire, sans période imposée de conservation.

1.1.4 SECURITE

Le Groupe poursuit sa politique de sécurité des personnels en déplacement avec une analyse préalable des voyages et une information détaillée aux voyageurs avant chaque mission, ainsi qu'avec une veille en lien avec le Ministère des Affaires Etrangères et le réseau des ambassades qui prolonge ce travail important pour les collaborateurs avec des actions plus spécifiques sur les conditions de voyage et aussi de suivi de santé.

Le Groupe reste par ailleurs extrêmement attentif au respect des règles de sécurité sur les projets en phase de construction ou de maintenance et conserve un niveau très faible d'accidentologie. Ces actions se déclinent en sessions préventives de vérification et de remise à niveau de la sécurité et en audits sur site en y associant des formations ciblées spécifiques en interne.

Cette démarche est pilotée par le directeur Qualité Sécurité Environnement du groupe et se déploie autour de trois axes de travail :

- Anticiper des situations de crises éventuelles et leur apporter des solutions
- S'assurer de l'intégrité des collaborateurs dans leurs déplacements et les lieux de travail
- S'assurer de l'intégrité du Groupe pendant la réalisation des projets.

1.1.5 FINANCE ET COMPTABILITE

En 2019, VERGNET a renforcé la fonction « Finance et comptabilité » qui avait été décimée par des départs dus, pour la plupart, aux difficultés financières de l'entreprise ayant conduit au dépôt de bilan.

Un nouveau Directeur Financier a été recruté. Il a pris ses fonctions début janvier 2020. Il est secondé par son adjoint, précédemment à temps partiel, maintenant passé à temps plein.

Par ailleurs, le développement de notre filiale VERGNET Pacific nous conduit à renforcer sa direction par le recrutement, en 2020, d'un Directeur Administratif et Financier.

Pour le reste, le plan de continuation et l'apurement du passif se poursuivent conformément aux prévisions, en dépit des décalages d'engagement de contrats intervenus en 2019 et des tensions sur la trésorerie.

1.2 COMPARABILITE DES COMPTES

A compter du 1er janvier 2017, la société Vergnet SA applique de manière prospective le règlement ANC 2015-05 relatif aux instruments financiers et opérations de couvertures.

Ce nouveau règlement prévoit la comptabilisation des pertes et des gains de change liés à des opérations commerciales en résultat d'exploitation, ainsi que la revalorisation des instruments de couvertures à la clôture.

L'application de ce nouveau règlement se traduit par la comptabilisation des gains et pertes de change en autres produits et charges d'exploitation qui étaient précédemment comptabilisés en résultat financier.

Ce changement n'a pas d'impact significatif sur le résultat de la société, des comptes sociaux et des comptes consolidés.

1.3 PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

Les comptes consolidés de notre Groupe sont présentés ci-après.

1.3.1 RESULTAT DES OPERATIONS

1.3.1.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires par pôle se décompose comme suit :

En KEUR	2019	2018
Chiffre d'affaires	11 583	19 196

Le chiffre d'affaires du Groupe ressort à 11 583 KEUR pour l'exercice 2019 contre 19 196 KEUR en 2018.

Il intègre principalement :

- La poursuite du contrat le centrale d'Amdjarass au Tchad.
- Les contrats de maintenance O&M.

1.3.1.2 RESULTAT D'EXPLOITATION

Le Groupe a dégagé un résultat d'exploitation négatif de (440) KEUR au titre de l'exercice 2019 contre un bénéfice de 82 KEUR en 2018.

1.3.1.3 RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier ressort à 95 KEUR au titre de l'exercice 2019, contre 696 KEUR au titre de l'exercice 2018.

1.3.1.4 IMPOT SUR LES SOCIETES

Le Groupe a activé les impôts différés sur ses déficits reportables à hauteur de 840 KEUR.

Cette activation a été calculée par imputation des déficits sur une base de bénéfices futurs à hauteur de 4M€ résultant du budget 2020/2021 établi de façon conservatrice.

Le taux d'IS retenu est de 28%, avec un délai de récupération de 2 ans.

Par application de cette méthode, le montant total des impôts différés activés s'élève à 776 kEUR (25) kEUR au 31 décembre 2019.

1.3.1.5 RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE

Le résultat net de l'ensemble consolidé constitue un bénéfice de 0,145 M€ au titre de l'exercice 2019 contre un bénéfice de 0,592 M€ au titre de l'exercice 2018.

1.3.1.6 PART DES MINORITAIRES

Tous les sites consolidés sont détenus quasi à 100 % par VERGNET SA. Il n'y a pas de part minoritaire.

1.3.2 STRUCTURE FINANCIERE

Les fonds propres et quasi fonds propres s'établissent à 5,2 M€ au 31 décembre 2019 contre 2,9 M€ au 31 décembre 2018.

La dette financière nette au 31 décembre 2019 est de 0,16 M€.

Le Groupe affiche une trésorerie positive nette de 1,1 M€ au 31 décembre 2019 contre 4,6 M€ au 31 décembre 2018.

L'activité a généré un flux net de trésorerie de (2,6) M€ au cours de l'exercice 2019, contre (2,8) M€ au 31 décembre 2018, principalement expliquée par :

- Une capacité d'autofinancement de (0,9) M€,

- Une variation du besoin en fonds de roulement de (1,7) M€

Le niveau d'investissement net en 2019 est de (1) M€.

Le solde net des opérations de financement est un flux positif de 57 K€ contre 5,4 M€ au 31 décembre 2018.

Compte tenu de ces éléments, la trésorerie nette au 31 décembre 2019 est positive et s'élève à 1,1 M€.

1.4 EVENEMENTS IMPORTANTS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

1.4.1 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE

Le Groupe aborde l'année 2020 avec le démarrage du contrat Prony 1 et 2, après la purge des différentes procédures préalables à cet engagement. D'ores et déjà, 10 éoliennes destinées à ce projet ont été construites et seront expédiées dès que les conditions liées à l'épidémie de coronavirus le permettront.

Notre client, le Groupe ENGIE, nous a par ailleurs demandé une proposition pour la suite du « repowering » des éoliennes de Nouvelle-Calédonie qu'il exploite. Cette proposition a été remise et acceptée dans son principe et dans ses prix.

VERGNET a, par ailleurs, gagné un important appel d'offres au Niger, en groupement avec le grand groupe indien Sterling et Wilson. Le contrat, d'un montant total équivalent euro de 27 millions, dont VERGNET assurera le leadership et une part d'activité d'environ 40% du marché est actuellement en discussion avec le client NIGELEC.

Au plan opérationnel, la suite du contrat Antigua et Barbuda est en discussion avec le client ; celui-ci a, en effet, introduit de nombreuses modifications techniques (implantations, réseaux, etc...) qui exigent une redéfinition du contrat.

Enfin, le Groupe gère les conséquences de l'épidémie de Coronavirus par une adaptation permanente : le télétravail généralisé, demande de concours à moyen terme à BPI, relations avec les fournisseurs et les clients.

1.4.2 PERSPECTIVES D'AVENIR

Les perspectives commerciales sont favorables, avec un carnet de commandes de projets plus de 30 M€ et plusieurs négociations en cours, qui pourraient être finalisées dans les prochains mois. Elles sont confortées par les premiers succès commerciaux des filiales du Groupe.

Les progrès enregistrés en 2019 dans la reconstitution d'un pool de garants devraient aboutir en 2020, rétablissant ainsi les conditions d'un fonctionnement commercial normal.

Sur le plan technologique, le Groupe a repris ses recherches et développements dans plusieurs directions, notamment l'étude d'une éolienne anticyclonique venant compléter sa gamme.

Il reste que les conséquences de l'épidémie de coronavirus, qui a conduit à placer l'ensemble de la Société en télétravail (sauf dans les filiales de pays non encore confinés), sont à ce jour difficiles à apprécier.

1.5 PRINCIPAUX RISQUES DU GROUPE

1.5.1 FINANCIERS

Les principaux risques financiers du Groupe sont la situation de trésorerie et les conséquences de la période de confinement liée à l'épidémie de coronavirus.

Sur ce dernier point, il est clair que si la situation devait perdurer au-delà de quelques semaines, la production étant à l'arrêt, de même que les expéditions et les livraisons, ceci bloquerait durablement les facturations et donc les encaissements, alors même que les charges, notamment salariales, resteraient.

C'est la raison pour laquelle, alors même que la Société aborde cette période en situation de trésorerie tendue du fait de factures clients impayées qui ont gonflé le compte clients à fin 2019, VERGNET a présenté, dès le 16 mars, une demande de prêt à 3 – 5 ans garantie par l'Etat à BPI. A l'heure où ces lignes sont écrites (18 mars 2020), le dossier est à l'instruction.

En outre, les équipes financières de VERGNET travaillent à compléter le cercle des garants sur contrats. Le pool est aujourd'hui composé à plus de 50%.

En exploitation, nous confirmons que l'ensemble des contrats signés par la Société dégagent une marge positive. Le résultat d'exploitation négatif de 2019 (- 440 k€) doit, en effet, être analysé à la lumière des sommes exposées en 2019 pour la gestion des contentieux antérieurs au dépôt de bilan (avocats, experts) qui ont atteint en 2019 1,3 M€ et sont comptablement enregistrées dans les charges d'exploitation.

1.5.2 OPERATIONNELS

La principale difficulté réside dans l'évolution des prix de matières premières (pétrole, notamment), qui prive certains de nos principaux clients des recettes indispensables à leur développement. Les projets ne sont généralement pas remis en cause, mais ce décalage des financements entraîne des retards préjudiciables au bon déroulement des projets.

A la lumière de l'expérience de 2019, s'est révélé un risque lié à des procédures de décisions gouvernementales de certains projets importants (Antigua, Nouvelle-Calédonie).

1.5.3 DE MARCHE

Les achats et ventes réalisés en dehors de la zone euro exposent le Groupe aux risques de change. Cependant les projets actuels ayant des parts locales importantes, les risques sont limités par des recettes similaires. Enfin une part significative de nos échanges se faisant aussi en dollar, recettes et achats, le risque de change est réduit.

1.5.4 JURIDIQUES

Comme indiqué au chapitre 1.1.1.1. « Créances enregistrées en RJ et Passif éventuel », le Groupe est très actif dans les contestations et/ou contentieux introduits vis-à-vis de sociétés ayant produit des créances dans le cadre du redressement judiciaire.

Pour le reste, on notera que les dernières cautions sur projets mises en place par VERGNET viennent d'obtenir leur mainlevée, confirmant ainsi la qualité du travail du Groupe.

1.6 L'ACTIVITE PROPRE DE LA SOCIETE VERGNET SA

Vergnet SA porte l'activité énergie du Groupe et est également l'actionnaire unique de Photalia qui porte les activités applicatifs solaire du Groupe.

Les données ci-après proviennent des comptes sociaux de VERGNET SA.

1.6.1 RESULTATS

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires s'est élevé à 8,9 M€ contre 16,1 M€ pour l'exercice précédent.

Le total de l'actif et du passif des comptes annuels s'élève à 26,8 M€.

Le résultat net correspond à une perte de 171 366 Euros, contre une perte de 51 173 euros en 2018.

Les coûts d'approvisionnement, nets de la variation des stocks, se sont élevés à 3,2 M€ en 2019, soit 35,91 % du chiffre d'affaires contre respectivement 4,5 M€ et 27,74 % en 2018.

Le montant brut des traitements et salaires s'élève à 4,58 M€ contre 4,05 M€ l'année précédente.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 1,95 M€ contre 1,89 M€ pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 88,9 contre 83,4 pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 12,85 M€ contre 17,09 M€ pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à (0,65) M€ contre un résultat de (0,42) M€ pour l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôts, tenant compte des produits et frais financiers, s'établit à (0,5) M€ contre 0,3 M€ en 2018.

Après prise en compte du résultat exceptionnel et de la charge d'impôts, l'exercice clos le 31 décembre 2019 se traduit par une perte de 171 366 Euros contre une perte de 51 173 Euros l'exercice précédent.

1.6.2 STRUCTURE FINANCIERE

Les capitaux propres et autres fonds propres s'élèvent à 3,1 M€ au 31 décembre 2019 contre 1,3 M€ au 31 décembre 2018, pour un endettement financier moyen terme de 2,3 M€ au 31 décembre 2019 contre 4,2 M€ au 31 décembre 2018.

Le montant de la trésorerie active s'élève à 0,8 M€ au 31 décembre 2019 contre 4,2 M€ au 31 décembre 2018.

1.6.3 CAPITAUX PROPRES

- Le Directoire a, sur délégation de l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2018, attribué gratuitement 2.676.338 bons de souscription d'actions (les « **BSA** ») le 18 juin 2018, pour un montant total de 53.526,76 EUR.
 - ⇒ 6.383 actions nouvelles ont été émises en contrepartie de l'exercice de 6.383 BSA pour la période d'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2018, représentant une augmentation de capital d'un montant nominal total de 127,66 EUR.
 - ⇒ 229 actions nouvelles ont été émises en contrepartie de l'exercice de 229 BSA pour la période d'exercice allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2019, représentant une augmentation de capital d'un montant nominal total de 4,58 EUR.
 - ⇒ 1.704 actions nouvelles ont été émises en contrepartie de l'exercice de 1.704 BSA pour la période d'exercice allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019, représentant une augmentation de capital d'un montant nominal total de 34,08 EUR.

- L'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2019, a émis 206.126 actions ordinaires nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées, pour un montant total de 4.122,52 EUR.
 - ⇒ Ces actions ordinaires nouvelles émises ont les caractéristiques suivantes :
 - Valeur nominale d'une action : 0,02 centimes d'euros
 - Montant nominal maximum : 4.122,52 euros
 - Prime d'émission : 0,28 centimes d'euros

- Prix unitaire des actions : 0,30 centimes d'euros
- Montant maximum de l'augmentation de capital, prime d'émission incluse : 61.837,80 euros

Au 31 décembre 2019, 39 obligations ont été converties pour un montant de 3.075.393,60 EUR, correspondant à 9.610.605 actions au nominal de 192.212,10 EUR et une prime d'émission de 2.883.181,50 EUR.

1.6.4 FILIALES

Il n'a été procédé à aucune augmentation ni réduction de capital au cours de l'exercice au sein des filiales.

La liste des filiales consolidées est fournie en Annexe 4. Les chiffres d'affaires et les résultats des filiales figurent en Annexe 5 du présent rapport.

1.6.5 PRISES ET CESSIONS DE PARTICIPATION

Sans objet

1.7 FACTURES REÇUES ET EMISES NON REGLEES A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ECHU (D.441-4, § I)

	Article D.444-I – 1 : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.444-I – 2 : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
A/ Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	717						154					
Montant total des factures concernées HT	554 779,66	780,00	47 919,52	-	1 486 493,84	1 535 193,36	150 156,44	4 730 605,76	114 475,90	72 830,77	3 715 960,67	8 633 873,10
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	8,96%	0,01%	0,77%	0,00%	24,01%	24,80%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							1,69%	53,28%	1,29%	0,82%	41,85%	98,94%
B/ Factures exclues du A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	55						7					
Montant total des factures exclues	4 017 447,18						3 814 236,35					
C/ Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – art. L.441-6 ou L.443-1 du Code de Commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : NON Délais légaux : OUI						Délais contractuels : NON Délais légaux : OUI					

2 LES RESULTATS

2.1 L'AFFECTATION DU RESULTAT ET IMPUTATIONS

L'affectation du résultat de notre société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'imputer le résultat déficitaire de l'exercice 2019 s'élevant à (171 366,08) Euros sur le poste « Report à nouveau » qui s'élèverait ainsi à (171 366,08) Euros.

2.2 LES DISTRIBUTIONS ANTERIEURES DE DIVIDENDES (CGI 243 BIS)

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'il n'est intervenu aucune distribution de dividende au cours des trois derniers exercices.

2.3 LES CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT (CGI 39-4)

Nous vous demanderons d'approuver le montant global des dépenses et charges visées par les articles 39-4 du Code Général des Impôts, soit la somme de 1 835,74 €.

3 LE CAPITAL DE LA SOCIETE

3.1 L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE (L. 233-13)

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus de 5 %, de 10 %, de 15%, de 20%, de 25%, de 33,33 %, de 50%, de 66,66 %, de 90% ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales :

	Au 31 décembre 2018		Au 31 décembre 2019	
Actionnaires	En capital	En droit de vote	En capital	En droit de vote
Détenant plus de 5%				
Détenant plus de 10%				
Détenant plus de 15%				
Détenant plus de 20%				
Détenant plus de 25%				

	Au 31 décembre 2018		Au 31 décembre 2019	
Actionnaires	En capital	En droit de vote	En capital	En droit de vote
Détenant plus du tiers				
Détenant plus de 50%	ARUM INDUSTRIES	ARUM INDUSTRIES	ARUM INDUSTRIES	ARUM INDUSTRIES
Détenant plus des 2/3				
Détenant plus de 90%				
Détenant plus de 95%				

3.2 LES ACTIONS D'AUTOCONTROLE (L. 233-13)

Néant

3.3 AVIS DE DETENTION ET ALIENATION DE PARTICIPATION CROISEE

Néant

3.4 AJUSTEMENT DES BASES DE CONVERSION DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL, DES OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS ET D'ACHAT ET DES ACTIONS GRATUITES

Néant

3.5 OBLIGATIONS DE CONSERVATION LIEES AUX ATTRIBUTIONS DE STOCK OPTIONS OU D' ACTIONS GRATUITES AUX MANDATAIRES

Il est précisé que les mandataires sociaux n'ont pas bénéficié d'attribution de stock-options et/ou d'actions gratuites.

3.6 EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Le Directoire du 14 janvier 2019 a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant de 73.066,56 € par émission d'un nombre total de 3.653.328 actions par voie de conversion de 19 OC émises en date du 18 avril 2018.

Le Directoire du 14 janvier 2019 a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant de 127,66 € par émission d'un nombre total de 6.383 actions par voie d'exercice de 6.386 BSA émis en date du 18 juin 2018.

A la suite de ces opérations, le capital social de la Société s'élevait à 1.142.851,54 € divisé en 57.142.577 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,02 € chacune.

Le Directoire du 6 mai 2019 a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant de 163.057,54 € par émission d'un nombre total de 8.402.877 actions par voie de conversion de 34 OC émises en date du 18 avril 2018, du 5 juillet 2018 et du 23 octobre 2018.

Le Directoire du 6 mai 2019 a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant de 4,58 € par émission d'un nombre total de 229 actions par voie d'exercice de 229 BSA émis en date du 18 juin 2018.

A la suite de ces opérations, le capital social de la Société s'élevait à 1.310.913,66 € divisé en 65.545.683 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,02 € chacune.

L'assemblée générale mixte du 27 juin 2019 (9^e résolution) a décidé d'augmenter le capital social d'un montant nominal de 4.122,52 € par l'émission de 206.126 actions nouvelles émises à un prix unitaire de 0,30 € par action, soit une augmentation de capital d'un montant total de 61.837,80 €. Le droit préférentiel de souscription dont bénéficient les actionnaires a été intégralement supprimé au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées à savoir la société JAGO, la société VTS et la société CAPSIM (les « **Créanciers du Plan** »).

Le Conseil d'Administration du 27 juin 2019 a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant de 13.043,46 € par émission d'un nombre total de 652.173 actions par voie de conversion de 3 OC émises en date du 18 avril 2018, du 5 juillet 2018 et du 23 octobre 2018.

A la suite de ces opérations, le capital social de la Société s'élevait à 1.323.957,12 € divisé en 66.197.856 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,02 € chacune.

Le Conseil d'Administration du 16 septembre 2019 a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant nominal de 4.122,52 € par émission de 206.126 actions ordinaires nouvelles intégralement souscrites par les Créanciers du Plan.

Le Conseil d'Administration du 16 septembre 2019 a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant de 34,08 € par émission d'un nombre total de 1.704 actions par voie d'exercice de 1.704 BSA émis en date du 18 juin 2018.

A la suite de ces opérations, le capital social de la Société s'élève à 1.328.113,72 € divisé en 66.405.686 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,02 € chacune.

4 LES MANDATAIRES

4.1 MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE (R. 225-102)

L'Assemblée Générale Mixte du 27/06/2019 a décidé de modifier le mode d'administration de direction de la société en adoptant la forme de Société Anonyme à Conseil d'Administration régie par les articles L. 225-17 à L. 225-56 du Code de commerce.

4.2 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX (L. 225-102-1 AL. 4)

Le mandat des membres du Conseil de surveillance et des membres du Directoire a pris fin de plein droit à l'Assemblée Générale Mixte du 27/06/2019 qui a adopté le changement de mode de gouvernance en Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale Mixte a nommé comme Administrateurs :

- Monsieur Patrick Werner
- Monsieur Vincent Froger de Mauny
- Madame Corinne Namblard

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 27/06/2019 post AGM pour procéder à la nomination du Président du Conseil et au choix de la modalité d'exercice de la direction générale. Monsieur Patrick Werner a été nommé Président Directeur Général.

Au 31 décembre 2019, le conseil d'administration de la société VERGNET SA était composé de la manière suivante :

Nom et Prénom ou dénomination sociale des mandataires	Mandat dans la société	Date de l'assemblée de nomination	Date de fin de mandat
Monsieur Patrick WERNER	Président Directeur Général	27/06/2019	AG 2022 devant statuer sur les comptes au 31/12/2021
Monsieur Vincent FROGER DE MAUNY	Membre du Conseil d'Administration	27/06/2019	AG 2022 devant statuer sur les comptes au 31/12/2021
Madame Corinne NAMBLARD	Membre du Conseil d'Administration	27/06/2019	AG 2022 devant statuer sur les comptes au 31/12/2021

Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux hors groupe au 31 décembre 2019

Nom et Prénom ou dénomination sociale des mandataires	Mandats et/ou fonctions dans une autre société (groupe et hors groupe) Quelle que soit la forme de la société, française ou étrangère
Vincent FROGER DE MAUNY	Président du Conseil d'administration de KRIEF GROUP Administrateur de Financière Marjos
Corinne NAMBLARD	Membre du conseil Scientifique de Toulon Provence Méditerranée Contrat de Baie Membre du Advisory Board de l'ONG HelpMum au Nigéria

4.3 LES JETONS DE PRESENCE

Le montant maximum global annuel des jetons de présence alloué au pour l'exercice 2019 a été fixé à la somme de 49 600 EUR lors de l'assemblée générale du 5 juin 2019 pour l'exercice en cours et pour les exercices à venir, et ce jusqu'à décision contraire.

5 LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2016 a décidé de renouveler le cabinet GVA AUDIT dans ses fonctions de commissaire aux comptes titulaire et Madame Muriel NOUCHY dans ses fonctions de commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2022 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le cabinet Deloitte & Associés a présenté la démission de son mandat de commissaire aux comptes ainsi que celle de son commissaire aux comptes suppléant, BEAS, en date du 24 juillet 2019 à compter de l'exercice ouvert le 1^{er}/01/2019.

L'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2019 a désigné, en remplacement, la société BDO France Leger et Associés, 43/47 avenue de la Grande Armée, 75116 Paris, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur (qui avait été renouvelé lors de l'assemblée générale du 22 mai 2014), son mandat prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

6 LES SALARIES

À la clôture de l'exercice 2019, la participation des salariés telle que définie à l'article L. 225-102 du Code de commerce représentait 0,022 % du capital social de la Société.

7 NOMBRE D' ACTIONS PROPRES ACHETÉES ET VENDUES PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE (L. 225-211 AL. 2)

L'Assemblée Générale du 22 mai 2017 a conféré au Directoire, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, l'autorisation de procéder à l'achat d'actions de la société dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation a mis fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 24 mai 2016 dans sa septième résolution à caractère ordinaire et a été donnée pour une période de dix-huit mois.

Ces acquisitions pouvaient être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action VERGNET SA par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 22 mai 2017 dans sa huitième résolution à caractère extraordinaire.

Le prix maximum d'achat a été fixé à 2,5 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération a ainsi été fixé à 2.664.817,50 euros.

Ces achats d'actions pouvaient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciait.

Ces opérations pouvaient notamment être effectuées en période d'offre publique.

La société n'entendait pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Dans le cadre de ce programme de rachat d'actions, la Société a procédé entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, comme suit :

- Nombre d'actions achetées :960 280 titres
- Cours moyen des achats : 0,2165 euros

- Nombre d'actions vendues : 939 888 titres
- Cours moyen des ventes : 0,2191 euros

Montant total des frais de négociation : Néant

- Nombre d'actions inscrites à la clôture de l'exercice : 69 593 titres
Ces actions représentant 0,1047 % du capital social de la société.
- Valeur évaluée au cours de clôture du 31/12/2019 (0,209€) : 14 544,94 €

8 CONCLUSION

Nous vous sollicitons afin d'approuver les comptes sociaux et consolidés de VERGNET SA.

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à votre Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ainsi qu'aux Commissaires aux Comptes pour l'accomplissement de leur mission qu'ils vous relatent dans leurs rapports sur les comptes annuels et les comptes consolidés.

Votre Conseil d'Administration vous invite ainsi à approuver par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEXE 1 : TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS ET AUTORISATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITE

	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Utilisations au cours des exercices précédents	Utilisations au cours de l'exercice clos le 31/12/19	Montant résiduel au 31/12/19
Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques et/ou primes	27.06.19 (12 ^{ème} résolution)	27.08.2021 (26 mois)	Montant nominal maximum : 100.000 euros	-	-	Montant nominal maximum : 100.000 euros
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre avec maintien du DPS	27.06.2019 (13 ^{ème} résolution)	27.08.2021 (26 mois)	Montant nominal global des actions : 400.000 euros Montant nominal des titres de créances : 5.000.000 euros	-	-	Montant nominal global des actions : 400.000 euros Montant nominal des titres de créances : 5.000.000 euros
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du DPS par offre au public	27.06.2019 (14 ^{ème} résolution)	27.08.2021 (26 mois)	Montant nominal global des actions : 400.000 euros Montant nominal des titres de créances : 5.000.000 euros	-	-	Montant nominal global des actions : 400.000 euros Montant nominal des titres de créances : 5.000.000 euros
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre avec suppression du DPS par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	27.06.2019 (15 ^{ème} résolution)	27.08.2021 (26 mois)	Montant nominal global des actions : 400.000 euros Montant nominal des titres de créances : 5.000.000 euros	-	-	Montant nominal global des actions : 400.000 euros Montant nominal des titres de créances : 5.000.000 euros
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions ordinaires ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec suppression du DPS au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées	27.06.2019 (16 ^{ème} résolution)	27.12.2020 (18 mois)	Montant nominal global des actions : 400.000 euros Montant nominal des titres de créances : 10.000.000 euros	-	-	Montant nominal global des actions : 400.000 euros Montant nominal des titres de créances : 10.000.000 euros
Autorisation d'attribuer des actions gratuites aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)	27.06.2019 (19 ^{ème} résolution)	27.12.2022 (38 mois)	2% du capital social existant au jour de l'Assemblée du 27.06.2019.		300.405 actions gratuites ont été attribuées le 30/07/2019	2% du capital social existant au jour de l'Assemblée du 27.06.2019.

ANNEXE 2 : TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES (en EUROS)

En EUR sauf indications contraires	2019	2018	2017	2016	2015
Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 328 114	1 131 740	468 197	426 371	416 571
Nombres d'actions (en unités)	66 405 686	33 177 168	23 409 854	21 318 543	20 828 543
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	8 878 548	16 092 684	17 259 598	18 010 030	24 348 132
Résultat avant impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	(1 060 952)	(839 372)	(5 809 882)	(3 352 755)	(3 604 631)
Impôts sur les sociétés (en - = produit)	66 988	52 621	403 795	548 313	-
Participation des salariés due au titre de l'exercice				-	-
Résultat net après IS et participation	(171 366)	(51 173)	(5 115 422)	(4 991 713)	(913 341)
Résultat distribué				-	-
Résultats par action					
Résultat après impôts, participation, mais avant dotations aux amortissements et provisions	(0,02)	(0,03)	(0,27)	(0,18)	(0,17)
Résultat après impôts, participation, et dotations aux amortissements et provisions	(0,003)	(0,002)	(0,22)	(0,23)	(0,04)
Dividende attribué à chaque action				-	-
Personnel					
Effectif moyen (en nombre)	89	83	108	125	132
Montant de la masse salariale de l'exercice	4 577 972	4 052 302	5 221 432	5 783 754	5 703 911
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres soc.)	1 948 678	1 886 109	2 217 469	2 451 259	2 291 269

ANNEXE 3 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES OPÉRATIONS SUR TITRES DES MANDATAIRES SOCIAUX, DES RESPONSABLES DE HAUTS NIVEAU ET DE LEURS PROCHES RÉALISÉES AU COURS DU DERNIER EXERCICE (selon les déclarations adressées par l'actionnaire à l'AMF)

(Articles L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et 223-26 du RG de l'AMF)

Nom et prénom	
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	
Opérations réalisées par personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	
Cession d'instruments financiers Montant total des cessions	
Acquisition d'instruments financiers Montant total des acquisitions	

ANNEXE 4 : LISTES DES FILIALES CONSOLIDEES AU 31 DECEMBRE 2019

Sociétés	Pays	Méthode	% d'intérêts 2019	% d'intérêts 2018
Secteur Eolien / Solaire				
VERGNET SA Siren : 348 134 040	France	Mère		
VERGNET CARAÏBES Sàrl Siren : 385 186 010	France (Guadeloupe)	IG	100,00	100,00
VERGNET PACIFIC Sàrl Siren : 599 472 001	France (Nlle Calédonie)	IG	100,00	100,00
ENERGIE 21 RCS 888 95	Maroc	IG	97,90	97,90
VERGNET WIND ENERGY LTD RCS 852594	Nigeria	IG	99,99	99,99
VERGNET UK LIMITED RCS : 9040157	Angleterre	IG	100,00	100,00
VERGNET TCHAD RCCM : TC : NDJ/18B401	Tchad	IG		100,00
VERGNET ENERGIES RCS : 844 820 449	France	IG		100,00

Sociétés	Pays	Méthode	% d'intérêts 2019	% d'intérêts 2018
Secteur Applicatifs solaires				
PHOTALIA S.A.S. Siren : 487 748 477	France	IG	100,00	100,00

(IG = intégration globale, NC = non consolidé) dans le périmètre

ANNEXE 5 : TABLEAU DES FILIALES & PARTICIPATIONS

En EUR	Siège social	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Montant des créances rattachées		Montant des cautions
			Brute	Nette	Brute	Nette	
1) Filiales (détenues à + de 50%)							
SARL Vergnet Caraïbes	Guad.	100,00%	1 857 401	977 339	-	-	
SARL Vergnet Pacific	Nelle Cal.	100,00%	14 801	14 801	-	-	
SAS Photalia	Fce	100,00%	1 001 000	-	114 655	114 655	
Energies 21	Maroc	97,90%	90 971	-	91 603	-	
Vergnet Wind Energy Ltd	Nigeria	99,99%	471 355	-	163 175	114 540	
Vergnet UK Ltd	Angleterre	100,00%	1 248	1 248	-	-	
Vergnet Energies	France	100,00%	1 000	1 000	-	-	
Vergnet Tchad	Tchad	100,00%	1 524	0	286 766	267 999	
2) Participations (détenues à - de 50%)							
Néant							
3) Autres							
Coop 92 (en liquidation)	Fce	2,40%	7 622	-	-	-	
Filiales & Participations			3 446 924	994 388	656 200	497 195	-

Filiales & Participations (En EUR)	Capital (1)	Capitaux propres autres que le capital (1) (2)	Chiffre d'affaires (1)	Résultat du dernier exercice clos (1)	Date dernier exercice clos
1) Filiales (détenues à + de 50%)					
SARL Vergnet Caraïbes	945 000	32 339	380 886	37 216	31/12/19
SARL Vergnet Pacific	125 700	1 226 939	2 940 985	337 652	31/12/19
SAS Photalia	100 000	(153 742)	0	(112 701)	31/12/19
Energies 21	88 155	(191 764)	-	(6 582)	31/12/07
Vergnet Wind Energy Ltd	368 503	(416 046)	-	(48 748)	31/12/19
Vergnet UK Ltd-1000£	1 175	269 510	431 075	61 069	31/12/19
Vergnet Energies	1 000	-	-	-	31/12/19
Vergnet Tchad	1 524	-	-	-	31/12/19
2) Participations (détenues à - de 50%)					
Néant					